

## ÉCARTEMENTS MINIMAUX POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'ÉCRASEMENT



Sécurité des machines. Ecartements minimaux pour prévenir les risques d'écrasement de parties du corps humain.

**Norme | NF EN 349 + A1. Indice de classement E 09-011 + Feuille d'instruction IN1**

**Edition :** Association française de normalisation (AFNOR, 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex), 2008, 13 p., 3 p., ill.

Cette norme remplace la norme NF EN 349 de septembre 1993. L'objet de cette norme européenne est de permettre à l'utilisateur (rédacteur de normes, concepteur de machines, etc.) de prévenir les risques occasionnés par les zones d'écrasement.

Elle spécifie les écartements minimaux relatifs aux segments du corps humain et est applicable quand une sécurité adéquate peut être obtenue par cette méthode. Cette norme n'est applicable qu'à la prévention des risques d'écrasement et n'est pas applicable aux risques éventuels comme le choc, le cisaillement ou l'entraînement par exemple.